

Master 1 droit privé : Aix, Lyon, Grenoble ? ou...?

Par **jesuisleeduc**, le 21/10/2011 à 20:07

Bonsoir,

Actuellement en Licence 3, j'envisage de devenir Huissier de Justice. Je peux chercher un stage directement après le M1 ou faire un M2 (procédures civile et voies d'exécution recommandé). Dans un cas comme dans l'autre, je cherche une Faculté dont le programme de Master 1 Droit Privé est axé sur la procédure civile et les voies d'exécution, ce qui n'est pas le cas à Rennes (elles sont simplement proposées en mineures), la où j'étudie actuellement. Je me suis largement renseigné et j'ai vu que les facs d'Aix, Grenoble et Lyon (lumières) correspondaient à ces programmes.

J'aimerais avoir confirmation ou simples avis de personnes étudiants actuellement dans ces facultés. J'ai notamment entendu que les frais de scolarité à Aix étaient plutôt élevés.

De plus, connaissez vous d'autres facultés qui répondent à ces critères ?

Merci d'avance.

Par **jichou**, le 23/11/2011 à 08:22

Bonjour,

Je suis actuellement en Master 1 de droit(Droit privé Fondamental) à L'UPMF de Grenoble en droit privé fondamental. En réalité je fais mon M1 en échange à l'université Carleton à Ottawa.

Néanmoins j'ai fais ma double licence droit-langues à Grenoble et vais probablement y retourner pour mon M2 de droit privé général, enfin certains M2 à Paris, Lyon III et Aix m'intéressent beaucoup également donc on verra.

En tout cas si t'as des questions plus précises sur les enseignements du M1 à Grenoble ou de M2 n'hésite pas, j'ai les cours de M1 et plusieurs de mes amis sont dans les M1 droit privé ou droit des affaires. J'ai aussi une amie en M1 droit des affaires à Aix donc je peux essayer par elle d'avoir des infos sur la fac d'Aix...

Jimmy

Par Yn, le 23/11/2011 à 11:00

[citation]je cherche une Faculté dont le programme Master 1 Droit Privé est axé sur la procédure civile et les voies d'exécution, [s]ce qui n'est pas le cas à Rennes[/s][[/citation]

Tu as certainement pris le temps de te renseigner sur les formations des autres facultés, mais tu as certainement oublié de le faire sur la fac de Rennes 1 :

- Les voies d'exécution peuvent être suivies en majeure (M1, S1).
- La procédure civile peut aussi être étudiée en majeure (L3, S2) + procédure civile approfondie (M1, S2)

En deux clics sur Google : <http://etudes.univ-rennes1.fr/master-droit-privé-carrieres-judiciaires/themes/Maquette+du+dipl%C3%B4me/semestre1>

N'hésite pas si tu as d'autres questions.